



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mutuelles

Question écrite n° 70586

Texte de la question

M. Pierre-Christophe Baguet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les problèmes que rencontre la mise en application de la couverture maladie universelle (CMU). Certains organismes complémentaires ont décidé de suspendre leur participation au dispositif de la couverture maladie universelle en raison du trop grand déficit entre la consommation réelle de soins et l'aide de l'Etat, plafonné à 1 500 francs par affilié à la CMU. En moyenne cette consommation de soins représente environ 3 000 francs, le déficit, par affilié, étant alors de 1 500 francs. Les organismes complémentaires éprouvent de grandes difficultés à gérer ces déficits et ne peuvent, sans mettre en péril leur équilibre, continuer ainsi. Il lui demande comment le Gouvernement compte régler ce problème extrêmement préoccupant.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Christophe Baguet](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (9^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70586

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7192